

Plafonds et indices du régime Scellier Outre-mer (Jego)

Pour les baux conclus en 2009, les plafonds de loyers sont les mêmes que pour la Scellier en Métropole, selon les mêmes zones, que ce soit en secteur intermédiaire ou non.

Pour les baux conclus à compter du 1er Janvier 2010, le zonage est redéfini ainsi que les plafonds de loyers comme indiqué ci-dessous :

	Scellier Outre-mer en secteur libre (€/m ²)	Scellier Outre-mer en secteur intermédiaire (€/m ²)
DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte	12,04	9,63
Polynésie française ; Nouvelle Calédonie ; îles Wallis et Futuna; Terres australes et antarctiques françaises et Saint- Pierre-et-Miquelon	15,33	12,68

Pour les baux conclus à compter du 1er Janvier 2011, les plafonds de loyers sont ceux indiqués ci-dessous :

	Scellier Outre-mer en secteur libre (€/m ²)	Scellier Outre-mer en secteur intermédiaire (€/m ²)
DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte	11,87	9,5
Polynésie française ; Nouvelle Calédonie ; îles Wallis et Futuna; Terres australes et antarctiques françaises et Saint- Pierre-et-Miquelon	15,12	12,6

Plafonds de ressources - Scellier Outre-mer en secteur intermédiaire (Jego)

Pour les baux conclus en 2009, les plafonds de ressources du locataire entrant sont les mêmes que pour la Scellier en Métropole, selon les mêmes zones, que ce soit en secteur intermédiaire ou non.

Pour les baux conclus à compter du 1er Janvier 2010, le zonage est redéfini ainsi que les plafonds de ressources du locataire entrant comme indiqué ci-dessous :

Composition du foyer locataire	DOM, Saint Barthélémy, Saint martin et Mayotte	Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon et dans les iles Wallis et Futuna
Personne seule	25 929 €	22 883 €
Couple	34 627 €	42 321 €
Personne seule ou couple ayant 1 personne à charge	41 641 €	44 769 €
Personne seule ou couple ayant 2 personnes à charge	50 267 €	47 217 €
Personne seule ou couple ayant 3 personnes à charge	59 136 €	50 487 €
Personne seule ou couple ayant 4 personnes à charge	66 645 €	53 759 €
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	+ 7 435 €	+ 3 433 €